

Communiqué de presse

LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FRANCHIT UNE ETAPE MAJEURE

Paris, le 27 Novembre 2013

La Commission Européenne a annoncé aujourd'hui avoir validé le Plan de Résolution Ordonnée du Groupe Crédit Immobilier de France (CIF) et en conséquence autorisé l'octroi d'une garantie définitive de l'Etat, conformément aux règles de l'Union Européenne.

Cette décision conclut le processus qui s'était engagé en janvier dernier avec l'adoption par les organes sociaux du Groupe du principe de la résolution ordonnée.

*

Un cadre financier définitivement sécurisé

Le Crédit Immobilier de France est ainsi affranchi des problèmes de liquidité qui l'avaient contraint, fin août 2012, à demander la garantie de l'Etat.

Cette garantie, dont le plafond a été porté à 28 milliards d'euros, sécurise intégralement le refinancement du Groupe, sûr de pouvoir faire face à ses engagements tout au long de la gestion extinctive de son encours que la Commission Européenne fixe à une durée maximale de 22 ans. Elle prend le relais de la garantie provisoire obtenue en février dernier.

Le Protocole entre l'Etat et le Groupe Crédit Immobilier de France fixant les conditions de mise en œuvre de la garantie définitive est en cours de signature.

Une transformation radicale du Groupe, désormais centré sur la gestion des prêts immobiliers

Contrepartie de la garantie définitive, la résolution ordonnée du Groupe implique l'arrêt de toute production nouvelle de crédit. Plus de 1200 postes liés à l'activité de production devraient en conséquence être supprimés en 2014.

En revanche, le Crédit Immobilier de France va poursuivre la gestion de son encours de prêts, représentant près de 33 milliards d'euros, d'une durée de vie très longue. Il mobilisera les expertises de toutes ses équipes opérationnelles et de support, soit environ 900 collaborateurs, pour délivrer à ses 385 000 clients un service de grande qualité. L'effectif de ces équipes décroîtra progressivement avec l'encours.

D'importants chantiers vont s'ouvrir pour mener à bien la simplification juridique et opérationnelle du Groupe, sous l'impulsion d'une gouvernance unique. Au cours des années à venir, des challenges professionnels nouveaux vont ainsi s'offrir aux équipes impliquées dans la nouvelle phase qui s'ouvre ; Avec l'ambition de s'affirmer comme une référence dans la gestion de prêts immobiliers.

Une intense mobilisation pour l'avenir professionnel et le reclassement des salariés

La résolution ordonnée du Groupe a des implications particulièrement lourdes en termes d'emploi, en premier lieu pour la ligne de production. La Direction se mobilise totalement pour le reclassement des salariés, dont les savoir-faire sont reconnus de tous.

Déjà près de 200 salariés ont trouvé un contrat de travail auprès d'un nouvel employeur dans le cadre d'un dispositif de mobilité externe spécialement mis en place.

Les initiatives vont se multiplier, dans trois directions notamment : auprès des établissements de crédits, auprès de porteurs de projets crédibles et pourvoyeurs d'emploi dans le domaine, en vif développement, du courtage de prêts immobiliers, et au-delà du cercle des établissements financiers.

Par ailleurs, l'enveloppe globale des mesures sociales indemnitaires, d'accompagnement et d'aide au reclassement a d'ores et déjà fait l'objet d'un accord entre la Direction et les Organisations Syndicales, qualifié de « digne » par l'Intersyndicale du Groupe. Signé le 6 novembre et couvrant toute la durée du plan, pour assurer une équité entre tous les salariés du Groupe, dans le temps et dans l'espace, son montant sera intégralement provisionné dans les comptes 2013.

*

Yannick Borde, Président du Conseil d'Administration, a déclaré : « Je partage avec mes collègues du Conseil d'Administration et les dirigeants des SACICAP un sentiment de forte douleur et de regrets devant l'engrenage qui a conduit à la résolution ordonnée d'un Groupe qui a toujours dégagé des résultats bénéficiaires et dont l'utilité économique et sociale était reconnue. Le niveau élevé de ses fonds propres permettait d'espérer l'exploration de solutions de restructuration. La raison conduit cependant à accepter cette évolution. La Commission Européenne permet aux actionnaires du Crédit Immobilier de France de rester impliqués dans la bonne performance de la gestion future du Groupe. »

François Morlat, Directeur Général du Groupe, a déclaré: « Une page capitale vient de se tourner. Après le traumatisme vécu en 2012, nous devons regarder vers l'avant. La Direction du Groupe est investie d'une double mission: assurer des conditions professionnelles et motivantes pour les équipes qui vont accompagner la transformation du Groupe au service de la qualité de gestion de l'encours de prêts et valoriser leurs savoir-faire; et agir en première ligne du combat du retour à l'emploi des salariés appelés à quitter le Groupe ».

Contacts Presse

Nicolas Castex/Alison Emringer, Citigate Dewe Rogerson

Tel: 06 66 58 82 45/01 53 32 78 91 – nicolas.castex@citigate.fr / alison.emringer@citigate.fr